

Procès- verbal du Conseil d'Administration du 15/01/26 à Villeneuve lès Maguelone

Présents : Vincent HUGONNET, Sandrine FAURE, Sébastien QUIGNON, Stéphanie PRIVAT, Carine CAUSSE BANDINI, Benjamin BEAUFORT, Frédérique DE CADOLLE, Céline ALLEGRE, Nicolas NOCETE, Nicolas SEVE, Julie VERNHES

Excusée : Anne FAGOT

Invité : Hamid FATHI

Ordre du jour

1. Approbation du PV Conseil d'Administration du 27/11/25
2. Information Ressources Humaines
3. Championnats 26 27 - Comité Lozère
4. Questions diverses

Début : 19h00

1. Validation du PV du Conseil d'Administration du 27/11/25. **Adopté à l'unanimité**
2. Information Ressources Humaines

Suite au départ du Conseil Technique Fédéral (CTF), le directeur assure depuis la rentrée sportive les missions habituellement dévolues au CTF. Il apparaît nécessaire de renforcer les ressources humaines pour les missions suivantes :

- Mise en œuvre des projets en cohérence avec le PPF M ;
- Coordination et suivi du réseau de détection, des compétitions départementales et des jeunes élites ;
- Coordination, encadrement et organisation des sessions, journées, stages et compétitions des équipes de sélections départementales, ainsi que leur suivi en compétition.

La proposition présentée au Conseil d'Administration est le recrutement de **Manuela ILIE**, en tant qu'auto-entrepreneuse, pour un volume maximal de 350 heures.

Décision : adoptée à l'unanimité.

3. Championnats 26 27 - Comité Lozère

Lors de la dernière réunion de la commission sportive, les clubs de l'Hérault ont exprimé leur difficulté de déplacement en Lozère, auprès du club de Mende.

Sandrine et Stéphanie confirment cette tendance, principalement en raison du ratio déplacements/temps de jeu, jugé peu pertinent pour les jeunes.

Après échanges deux propositions sont faites :

- Ils restent dans nos championnats, mais il se déplacent toutes les journées
- Ils ne font plus partie de nos championnats la saison prochaine

La deuxième proposition a été choisie, soit

- Le comité de l'Hérault n'accueillera plus le club de Mende dans son championnat pour la saison à venir.
- Le Président du comité devra informer le Président de la Ligue ainsi que le Président du comité de Lozère.

Décision : adoptée à l'unanimité

1. Questions diverses

En raison des chutes de neige en Lozère, sans vigilance orange ou rouge déclarée, le club de Pignan Cournonterral Fabrègues ne s'est pas déplacé.

Sandrine demande au Conseil d'Administration de statuer sur un forfait ou un report du match. Cette demande est formulée à titre exceptionnel car Stéphanie, Présidente du club concerné, ne peut participer à la décision.

Proposition du Conseil d'Administration (hors Stéphanie) : application du règlement sportif, soit un forfait pour le club de Pignan Cournonterral Fabrègues. Décision : adoptée à la majorité.

Un échange s'engage ensuite sur la montée en compétences des dirigeants de clubs, qui ont exprimé lors de la dernière journée stratégique leur souhait de bénéficier de formations et d'accompagnement.

Proposition du Conseil d'Administration : construire un parcours de formation héraultais dédié à ce sujet. Décision : adoptée à l'unanimité.

Fin : 21H

Président



Vincent HUGONNET

Secrétaire Générale



Julie VERNHES